

CSE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

LES NOUVELLES RÈGLES



ENTREPRISES

**50 et +
SALARIÉS**



FONCTIONNEMENT

MISSIONS ?

CONSULTATIONS PÉRIODIQUES

CONSULTATIONS PONCTUELLES

ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

POLITIQUE SOCIALE,
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET EMPLOI

SITUATION
ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE

ÉVÉNEMENT
OU PROJET
PARTICULIER



Avis du CSE
simplement consultatif

**RÉPONSE
MOTIVÉE
À LA
PROCHAINE
RÉUNION**

Employeur

EXCEPTIONS

- Nomination du médecin du travail
- Choix service de santé autonome ou adhésion à un service interentreprises
- Mise en place d'horaires individualisés
- Mesures de reclassement internes (licenciement économique de 10 salariés et plus)
- Congés de formation

